

Mobilisation offensive contre les traités de libre échange CETA - TAFTA/TTIP

Le «**Comprehensive Economic and Trade Agreement**» (CETA) est un traité international de libre échange entre l'Union européenne et le Canada.

Le PTCI (Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement) communément appelé TTIP (Transatlantic Trade and Investment Partnership) ou encore TAFTA (Transatlantic Free Trade Agreement) est un accord de commerce et d'investissement bilatéral entre les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne, actuellement en cours de négociation.

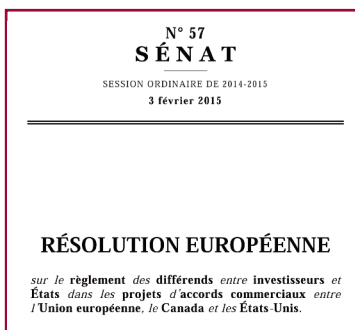
Le mercredi 15 février 2017, le Parlement européen a ratifié l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada, plus connu sous l'acronyme de CETA par 408 voix pour, 254 contre et 33 abstentions.

Le CETA étant un «accord mixte», il revient désormais à 38 parlements nationaux et régionaux, compétents en matière commerciale de se prononcer sur le texte, pour qu'il soit définitivement ratifié. Cet accord viendra donc en son temps devant le nouveau parlement français pour validation.



Michel Billout fait adopter deux résolutions à l'unanimité

Ce ne sera néanmoins pas la première fois que le Sénat abordera le Sujet. **Michel Billout**, vice président de la commission des affaires européennes du Sénat a en effet déposé en 2015 et 2016 trois propositions de résolution européennes dont deux ont été adoptées à l'unanimité.



Première PPRE proposée au débat et adoptée par le Sénat : le règlement des différends entre investisseurs et États dans les accords commerciaux entre l'Union européenne, le Canada et les États-Unis. La PPRE invite notamment le gouvernement « à agir

auprès des institutions européennes pour mettre fin au manque de transparence»(..), «à associer étroitement les deux chambres du Parlement aux travaux du Conseil sur ces négociations», «à modifier la procédure arbitrale afin d'assurer la pleine transparence des débats et la publicité des actes, l'indépendance et l'impartialité des arbitres, ainsi que la mise en place effective d'un mécanisme d'appel de la décision arbitrale devant un tribunal indépendant».



En février 2016, la seconde PPRE de Michel Billout est adoptée par le Sénat. Elle traite des conséquences du traité transatlantique pour l'agriculture et l'aménagement du territoire, susceptible d'aggraver fortement ces difficultés déjà très lourdes. La PPRE invite le gouverne-

ment à utiliser toutes les possibilités dont il dispose pour «**préserver le modèle agricole** européen et français dans toute sa diversité d'activités (...) et obtenir le maintien de normes de haute qualité aussi bien au niveau de la production que de la transformation», maintenir la possibilité de soutenir le secteur agricole par des actions tendant à favoriser l'emploi, la qualité des productions, l'aménagement équilibré du territoire et la protection de l'environnement».

En octobre 2016, troisième PPRE déposée sur le CETA par Michel Billout, avec audition du Secrétaire d'État chargé du commerce extérieur. La résolution demandait notamment au gouvernement français « **de refuser toute mise en œuvre provisoire du CETA sans consultation préalable des parlements nationaux**». Cette proposition, qualifiée pourtant de modérée par le président de la Commission des affaires européennes, a été **rejetée par les sénateurs de droite, centristes et socialistes**. Seuls les sénateurs écologistes ont apporté leur soutien à cette initiative. Ce faisant le Sénat a renoncé à sa prérogative politique pour intervenir sur le contenu même d'un accord essentiel. C'est une démission et un véritable déni de démocratie.

Justice privée pour les multinationales ?

Sur des sujets aussi importants, le travail parlementaire consiste aussi à externaliser le débat pour que les populations puissent être informées des enjeux. Invité à plusieurs conférences sur la question des différends entre États et entreprises, Michel Billout a pu longuement expliquer **comment le TTIP entendait viser au démantèlement, ou à l'affaiblissement, de toutes les normes qui limitent les échanges et donc les profits des entreprises**. Ceci dans un manque total de transparence : la Commission européenne a le mandat de négociations pour l'ensemble des pays de l'Union sans que personne ne connaisse réellement ceux qui sont chargés de défendre nos intérêts. D'où l'intérêt d'avoir porté le débat au Sénat.

